



Aix en Provence

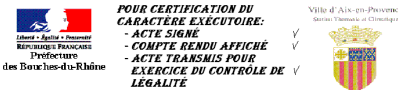
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2014-277

Séance publique du

29 septembre 2014

Présidence de **Maryse JOISSAINS MASINI**
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : A013-211300017-20140929-53539-DE-1-1_0
Date de signature : 30/09/2014
Date de réception : mardi 30 septembre 2014
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

OBJET : DIRECTION DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION - BUREAU D'ACCUEIL DES TOURNAGES AUDIOVISUELS - RAPPEL DES TARIFS EN VIGUEUR EN 2014.

Le 29 septembre 2014 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 23/09/2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET à Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN.
Secrétaire : S. DIJON

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services
Direction Information & CommunicationRAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 SEPTEMBRE 2014**Nomenclature : 7.10**

Divers

RAPPORTEUR : Madame Maryse JOISSAINS MASINI**Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS****OBJET** : DIRECTION DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION - BUREAU D'ACCUEIL DES TOURNAGES AUDIOVISUELS - RAPPEL DES TARIFS EN VIGUEUR EN 2014.- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le Bureau d'accueil des tournages cinématographiques et audiovisuels est membre de la Commission Nationale du Film France, une association subventionnée par le CNC qui a pour mission de promouvoir les tournages et la post-production en France. Le réseau de 40 commissions locales assure l'accueil des tournages et un meilleur recours aux ressources locales: techniciens et artistes, lieux de tournage, prestataires,..

Depuis plus de 10 ans, la Ville d'Aix-en-Provence est membre de la Commission nationale du Film France et son Bureau d'Accueil des tournages a traité plus de 900 projets.

Ces tournages qui ont eu lieu sur le territoire de la ville d'Aix-en-Provence et du Pays d'Aix, ont impacté l'économie locale et ont contribué à développer la notoriété de notre collectivité.

Il a été décidé que les tournages de films de spots et de photographies (les prises de vue culturelles (cinéma, fiction, documentaire,...)) destinés à promouvoir notre territoire, bénéficiaient d'une exonération dans le recueil des tarifs et droits divers des services publics, notamment pour l'exercice 2014.

En revanche, les autres types de prises de vues (les tournages publicitaires, les spots publicitaires et les photographies publicitaires) demeurent payants et les tarifs applicables en

2014 sont fixés dans le recueil des tarifs et droits divers des services publics en vigueur au 1^{er} janvier 2014 (délibération n°2013.586).

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** de l'exonération dans le recueil des tarifs et droits divers des services publics applicables au 1^{er} janvier 2014, des tournages de films, de spots et de photographies destinés à promouvoir notre territoire.
- **DIRE QUE** les autres types de prises de vues (les tournages publicitaires, les spots publicitaires et les photographies publicitaires) demeurent payants selon la même grille tarifaire.

DL.2014-277 - DIRECTION DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION - BUREAU
D'ACCUEIL DES TOURNAGES AUDIOVISUELS - RAPPEL DES TARIFS EN VIGUEUR EN
2014.-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 51
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

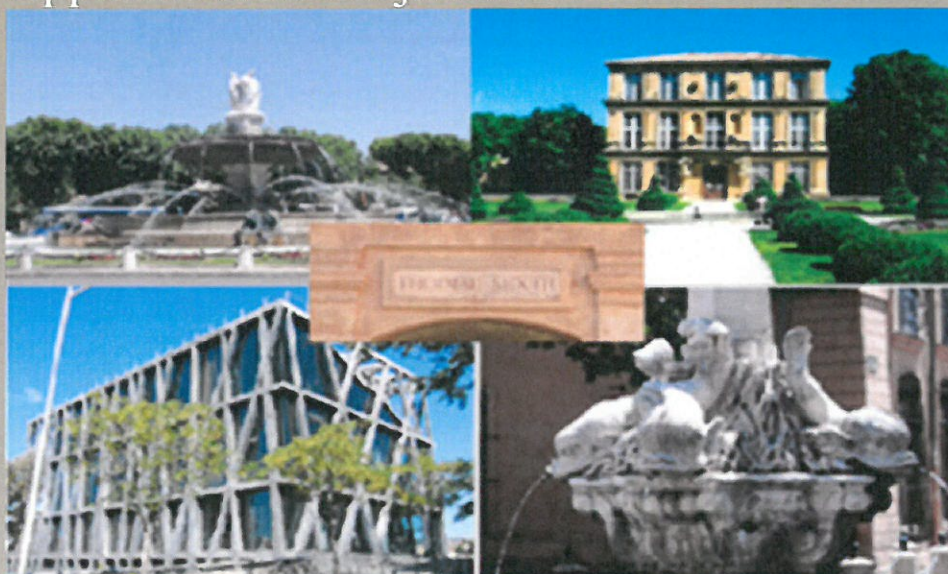
L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Reine MERGER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 30/09/2014
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

2014

Recueil des tarifs des services publics de la Ville d'Aix-en-Provence

Application au 1er janvier 2014



Annexe à la DCM du 18 novembre 2013



Sommaire

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SERVICES TECHNIQUES

DIRECTION ADJOINTE DES SERVICES TECHNIQUES INFRASTRUCTURES

DIRECTION GESTION DE VOIRIE..... P.1

I. Droits de voirie – Occupation Temporaire du Domaine Public

Conditions d'application1

1. Clôture de chantier P.2
2. Echafaudages volants roulants ou fixes ou en pont y compris encorbellement
3. Etais ou tout autre dispositif de confortement sur le Domaine Public.....P.3
4. Bennes à décombres ou goulottes d'évacuation ou dépôts de matériaux sur le
Domaine Public
5. Bungalows de chantiers
6. Plafonnement

II. Droits de voirie / Badges d'accès divers et télécommandes

1. Emplacement pour véhicules de transports de fonds

III. Droit de voirie – Occupation Temporaire du Domaine Public

1. Badges d'accès à l'aire piétonne
2. Télécommandes d'accès à l'aire piétonne.....P.4
3. Télécommandes d'accès à la contre allée Sud du Cours Mirabeau (Transports de
fonds)
4. Télécommandes d'accès à la contre allée Sud du Cours Mirabeau et aux stations de
taxis situées Place Général de Gaulle et Place Bastard
5. Badges d'accès au parking de la Cour d'honneur de l'ancien Hôpital Pasteur

IV. Droits de voirie / Transports exceptionnels

V. Supports pour alimentation électrique aérienne provisoire de chantier.....P.5

VI. Droits d'établissement

VII. Location fourreaux et ouvrages

DIRECTION CIRCULATION STATIONNEMENT ECLAIRAGE PUBLIC.....P.6

- I. Droits de stationnement des véhicules à usage de taxi

DIRECTION ADJOINTE DES SERVICES TECHNIQUES ENVIRONNEMENT URBAIN ET HYDRAULIQUE

DIRECTION ADMINISTRATION GENERALE

- I. Droits d'établissement

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SERVICES URBANISME ET GRANDS PROJETS URBAINS

DIRECTION PLANIFICATION URBAINE

- I. Permis de construire, documents d'urbanisme et tous documents relatifs au Plan d'Occupation des Sols et Plan Local Urbanisme

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SERVICES EDUCATION, CULTURE ET POLITIQUE DE LA VILLE

DIRECTION BIBLIOTHEQUE MEJANES.....P.7

- I. Habitants de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix (CPA)
- II. Habitants hors CPA
- III. Prêt entre bibliothèques
- IV. Droits de photocopie et de tirage sur imprimante

Vidéothèque d'Art Lyrique

DIRECTION MUSEES ET PATRIMOINE DE LA VILLE.....P.8

MUSEE DES TAPISSERIES ET DU PAVILLON VENDOME, MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE

- I. Droits d'entrée
- II. Animations (atelier scolaires et ateliers conventionnés)
- III. Ateliers hors temps scolaire

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SERVICES QUALITE DE VIE

DIRECTION DES SPORTS.....P.9

- I. Droits d'entrée dans les tennis municipaux
- II. Location d'équipements sportifs à des entreprises privées
- III. Terrain de jeux
- IV. Pelouses
- V. Location d'équipements sportifs aux écoles et établissements publics
- VI. Activité équestre

DIRECTION JEUNESSE ET VIE ETUDIANTE.....P.10

- I. Ateliers de curiosité
- II. Site Espace Enfance Jeunesse
- III. Dispositif Aix box

DIRECTION MISSION PETITE ENFANCE ET SOLIDARITES

- I. Prestations Séniors
 - 1. Catégorie 1
 - 2. Catégorie 2
 - 3. Catégorie 3

DIRECTION SANTE PUBLIQUE.....P.11

- I. Vaccinations
 - 1. Vaccin anti-amarile
 - 2. Vaccin antithyphoïdique
 - 3. Vaccin contre l'encéphalite japonaise
- II. Certificat International de vaccination
 - 1. Duplicata

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

DIRECTION INFORMATION ET COMMUNICATION.....P.12

- I. Tirage papier / numérique
- II. Livre périodique
- III. Multimédia
- IV. Publicité
- V. Divers

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SERVICES SECURITE ET SERVICES AUX PUBLICS

DIRECTION SERVICES AUX PUBLICS.....P.13

- I. Temporaire individuelle pleine terre
- II. Temporaire pour caveau
- III. Perpétuelle pleine terre sans caveau
- IV. Perpétuelle pour caveau
- V. Columbarium
- VI. Cavurnes
- VII. Dépositoire
- VIII. Taxes

TITRE PREMIER – LES MARCHES ET LES FOIRES

- I. Marchés alimentaires et non alimentaires
- II. Villages
- III. Marchés aux chrysanthèmes et aux sapins

TITRE DEUXIEME – ANIMATIONS SUR LE DOMAINE PUBLIC ET DANS LES PARCS ET JARDINS

1^{ère} section : manifestations commerciales et associatives.....P.15

1. Cours Mirabeau, Place Jeanne d'Arc et secteur des Allées provençales
2. Centre-Ville, hors Cours Mirabeau (et à l'intérieur des boulevards de ceinture)
3. Hors Centre-ville (et à l'extérieur des boulevards de ceinture)
4. Autres manifestations tous secteurs
5. Tournages de films, spots, photographies
6. Foire aux santons.....P.16
7. Vide greniers
8. Braderie
9. Ambulants
10. Spectacles et animations

2^{ème} section : Cirques et fêtes foraines

3^{ème} section : Parcs et jardins

1. Occupation du Parc Saint Mitre
2. Occupation du Parc de la Bastide Cézanne.....P.17
3. Occupation des collines de Cuques
4. Occupation du Domaine Public du Grand Saint Jean
5. Occupation du Parc Jourdan
6. Occupation du Square de la Mareschale
7. Occupation du Parc Rambot
8. Occupation du Parc de la Torse
9. Occupation jardin du Pavillon Vendôme.....P.18
10. Occupation du Parc Vilers
11. Occupation de tout autre parc ou jardin ou surfaces supplémentaires
12. Tournages de films, spots, photographies

TITRE TROISIEME – OCCUPATIONS DU DOMAINE PUBLIC

1ère section : Mobiliers et dispositifs divers.....P.18-19

2ème section : Fourgons-magasins, boxes, kiosques et baladeuses, véhicules fourgons-magasins servant à la vente de pizzas et autre alimentaire.....P.19

1. Kiosques de petite restauration et / ou de confiserie
2. Kiosques à journaux
3. Réduction des tarifs en raison des marchés permanents
4. Kiosques à fleurs.....P.20
5. Divers

3ème section : Sanitaires à usage public

4ème section : Terrasses des cafés, bars, restaurants, brasseries ou tout autre établissement

1. Terrasses ouvertes autorisées
2. Terrasses semi-fermées autorisées
3. Terrasses fermées (ou vérandas)
4. Extension de terrasses autorisées.....P.21

Réduction des tarifs en raison des marchés permanents

Surface occupée sans droit ni titre

5ème section : Taxe sur la Publicité Extérieur (TLPE)

- I. Dispositifs publicitaires
 1. Dispositifs publicitaires non numériques
 2. Dispositifs publicitaires numériques
- II. Enseignes et préenseignes.....P.22
 1. Enseignes
 2. Préenseignes non numérique
 3. Préenseignes numérique

I. DROITS DE VOIRIE - OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC (Chantiers divers).

Conditions d'application

1- **L'occupation du domaine public** par les divers dispositifs et équipements définis ci-après, donne lieu à l'établissement d'une autorisation de voirie et peut entraîner selon les cas la perception de droits de voirie obligatoirement à la charge du maître d'ouvrage et réglés par ce dernier.

Ces droits de voirie sont établis conformément au barème ci-après et sont calculés sur la base des éléments constatés sur le terrain par les agents de la Direction Gestion Voirie (surface, quantités et durée).

2- **Æ** Ces données feront l'objet d'un constat contradictoire avec un représentant de l'entreprise et ou du maître d'ouvrage des travaux sur convocation effectuée par le moyen que les agents de la Direction Gestion Voirie jugeront le plus adapté (téléphone, fax, mail, courrier simple).
Æ En l'absence du représentant de l'entreprise et ou du maître d'ouvrage des travaux suite à la convocation susvisée, les éléments constatés sur le terrain par les agents de la Direction Gestion Voirie (surface, quantités et durée) feront foi et ne pourront être contestés.

3- **En cas de risque de dépassement des dates indiquées dans la demande initiale**, une autorisation complémentaire devra être sollicitée, et les droits de voirie complémentaires réglés selon les conditions visées au paragraphe 2 ci-dessus.

En cas d'occupation du domaine public sans autorisation de voirie préalable de la Direction Gestion Voirie

4- **Æ** Les droits de voirie correspondants (surface, quantités et durée) feront l'objet d'un titre de recette émis à l'encontre du Maître d'Ouvrage.
Æ Ces droits seront calculés en fonction de la durée et de la surface constatées par les agents de la Direction Gestion Voirie selon les conditions visées au paragraphe 2 ci-dessus.

5- **Toute occupation de places de stationnement quelque soit le type d'occupation envisagé** (matériel, benne à gravats..) devra faire l'objet d'une demande d'autorisation.

Æ Les droits de voirie correspondants seront payés par le pétitionnaire en lieu et place

6- **Toute occupation de places de stationnement quelque soit le type d'occupation envisagé** (matériel, benne à gravats..) devra faire l'objet d'une demande d'autorisation.

Æ Les droits de voirie correspondants seront payés par le pétitionnaire en lieu et place de la redevance SEMEPA dans le cas d'occupation de places de stationnement payant.

7- **Le règlement des droits de voirie est effectué par le demandeur auprès de la Trésorerie Principale de la Ville d'Aix-en Provence** (Trésor Public) dès réception de l'avertissement exécutoire correspondant envoyé par ce service.

Toute demande d'occupation payante du domaine public (échafaudage, palissade, goulotte, benne à gravats, bungalow, dépôt de matériaux, étaielements...) devra impérativement être accompagnée :

- d'un extrait K-bis à jour (moins de 3 mois)

8- - et / ou une attestation d'inscription au registre des Métiers des Artisans.

Æ Ces documents demandés par la Direction Finance et Budget de la Ville d'Aix-en-Provence concernent tout tiers qui ne serait pas personne physique et qui possède un numéro d'immatriculation et est inscrit au Registre du Commerce des Sociétés ou au Registre des Métiers des Artisans.

Æ En l'absence de ces documents, les dossiers seront rejetés systématiquement.

Libellé	Tarifification	Tarifs 2013	Tarifs 2014 proposé à l'arrondi au centième ou à l'unité selon besoin	% d'augmentation suivant arrondi
1 - CLOTURE DE CHANTIER (minimum de perception 1 semaine + droit fixe / Toute semaine commencée est due)				
1.1 - Occupation du domaine public délimité entre la clôture de chantier et la limite du domaine privé.	Le m ² /semaine + droit fixe	11,00 €	11,00 €	0%
1.2 - Cas particuliers des travaux sur les bâtiments communaux et des travaux effectués par ou pour la Ville d'Aix-en-Provence.	Gratuité y/c droit fixe	Gratuité	Gratuité	
1.3 - Cas particuliers des travaux de réfection de façades en secteur sauvegardé.	Gratuité y/c droit fixe	Gratuité le 1er mois	Gratuité le 1er mois	
	à partir du 2ème mois : Le m ² /semaine + droit fixe	5,50 €	5,50 €	0%
1.4 - Cas particuliers des travaux réalisés par ou pour la Communauté du Pays d'Aix (CPA) et les prestataires et concessionnaires de la Ville.	Gratuité y/c droit fixe	Gratuité	Gratuité	
2 - ECHAFFAUDAGES VOLANTS ROULANTS ou FIXES ou EN PONT y compris EN ENCORBELLEMENT				
2.1 - Situés dans l'emprise d'une clôture de chantier faisant l'objet d'une perception de droits de voirie, pendant la durée de l'autorisation liée à la clôture.	Gratuité Y/c Droit Fixe	Gratuité	Gratuité	
2.2 - Situés sur le domaine public ou à l'aplomb du domaine public.	Le m ² /semaine (projeté au sol) + droit fixe	8,00 €	8,00 €	0%
2.3 - Cas particuliers des échafaudages en pont situés à l'aplomb du domaine public				
2.3.1. - 1m ² par semaine minimum si la surface totale des appuis est inférieure à 1m ²	Le m ² /semaine + droit fixe	8,00 €	8,00 €	0%
2.3.2. - si la surface totale des appuis est supérieure à 1m ²	Le m ² /semaine + droit fixe	8,00 €	8,00 €	0%
2.4 - Cas particuliers des travaux sur des bâtiments communaux et des travaux effectués par ou pour la Ville d'Aix-	Gratuité Y/c Droit Fixe	Gratuité	Gratuité	
2.5 - Cas particuliers des travaux de réfection de façades en secteur sauvegardé.	Gratuité sauf droit fixe	Gratuité le 1er mois	Gratuité le 1er mois	
	à partir du 2ème mois : Le m ² /semaine + droit fixe	4,00 €	4,00 €	0%
2.6 - Cas particuliers des travaux réalisés par ou pour la C.P.A. et les prestataires et concessionnaires de la Ville.	Gratuité Y/c Droit Fixe	Gratuité	Gratuité	
3 - ETAIS ou TOUT DISPOSITIF DE CONFORTEMENT SUR LE DOMAINE PUBLIC				
3.1 - emprise projeté au sol (minimum de perception 1 mois / tout mois commencé est dû)	Le m ² /mois + droit fixe	124,50 €	124,50 €	0%
3.2 - Cas particuliers des étais ou dispositifs de confortement concernant des bâtiments communaux.	Gratuité Y/c Droit Fixe	Gratuité	Gratuité	
3.3 - Cas particuliers des travaux réalisés par ou pour la C.P.A. et les prestataires et concessionnaires de la Ville.	Gratuité Y/c Droit Fixe	Gratuité	Gratuité	

Libellé	Tarification	Tarifs 2013	Tarifs 2014 proposé à l'arrondi au centième ou à l'unité selon besoin	% d'augmentation suivant arrondi
4 - BENNES A DECOMBRES ou GOULOTTES D'EVACUATION ou DEPOTS DE MATERIAUX SUR LE DOMAINE PUBLIC (interdits dans le secteur situé à l'intérieur des boulevards sauf dérogations exceptionnelles)				
4.1 - Situés dans l'emprise d'une clôture de chantier faisant l'objet d'une perception de Droits de voirie pendant la durée de l'autorisation liée à la clôture.	Gratuité Y/c Droit Fixe	Gratuité	Gratuité	
4.2 - Sur ou en aplomb du domaine public.	Par semaine + Droit Fixe	187,50 €	187,50 €	0%
4.3 - Cas particuliers des travaux sur des bâtiments communaux et des travaux effectués par ou pour la Ville d'Aix-	Gratuité Y/c Droit Fixe	Gratuité	Gratuité	
4.4 - Cas particuliers des travaux de réfection de façades en secteur sauvegardé	Gratuité sauf Droit Fixe	Gratuité le 1er mois	Gratuité le 1er mois	
	à partir du 2ème mois : Par semaine + Droit Fixe	92,50 €	92,50 €	0%
4.5 - Cas particuliers des travaux réalisés par ou pour la C.P.A. et les prestataires et concessionnaires de la Ville.	Gratuité Y/c Droit Fixe	Gratuité	Gratuité	
5 - BUNGALOWS DE CHANTIER (minimum de perception 1 semaine + droit fixe / Toute semaine commencée est d'ôte)				
5.1 - Emprise au sol d'occupation du domaine public	Le m ² /semaine + Droit Fixe	6,00 €	6,00 €	0%
5.2 - Cas particuliers des travaux réalisés par, ou pour la C.P.A. et les prestataires et concessionnaires de la Ville.	Gratuité Y/c Droit Fixe	Gratuité	Gratuité	
5.3 - Cas particuliers des chantiers concernant des bâtiments communaux ou des travaux effectués par, ou pour la Ville d'Aix-en-Provence.	Gratuité Y/c Droit Fixe	Gratuité	Gratuité	
6 - PLAFONNEMENT				
Dans tous les cas, le montant des droits de voirie pour l'occupation du domaine public (chantiers divers) sera plafonné sur la durée de l'autorisation de voirie considérée sur l'année 2014.	Montant plafonné	45 000,00 €	45 000,00 €	0%
II - DROITS DE VOIRIE / OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC				
1 - EMPLACEMENT POUR VEHICULES DE TRANSPORTS DE FONDS				
Occupation du domaine public pour un emplacement de stationnement protégé ou non par des bornes ou arceaux escamotables.	forfaitaire /an minimum de perception : 1 an + Droit fixe	2 013,50 €	2 013,50 €	0%
III - DROITS DE VOIRIE / BADGES D'ACCES DIVERS et TELECOMMANDE				
1 - BADGE D'ACCES A L'AIRE PIETONNE				
1.1. - Première dotation	Pas de Droit Fixe	Gratuité	Gratuité	
1.2.-Remplacement en cas de perte, de vol, de détérioration ou de non restitution de badge (y compris badge de prêt.) 1.2.1 -Cas particuliers des Services Municipaux, de la CPA, de la Police Nationale, des Sapeurs Pompiers	Pour un badge pas de droit fixe	38,50 €	38,50 €	0%
	Gratuité pas de droit fixe	Gratuité	Gratuité	

Libellé	Tarifification	Tarifs 2013	Tarifs 2014 proposé à l'arrondi au centième ou à l'unité selon besoin	% d'augmentation suivant arrondi
2 - TELECOMMANDE D'ACCES A L'AIRE PIETONNE				
2.1. -Première dotation	Pour une télécommande Pas de Droit Fixe	57,50 €	57,50 €	0%
2.1.1. -Cas particuliers des Services Municipaux	Gratuité	Gratuité	Gratuité	
2.2. - Remplacement en cas de perte, de vol, de détérioration ou de non restitution de télécommande y compris télécommande de prêt.	Pour une télécommande Pas de Droit fixe	57,50 €	57,50 €	0%
2.2.1. -Cas particuliers des Services Municipaux	Gratuité pas de Droit Fixe	Gratuité	Gratuité	
3 -TELECOMMANDE D'ACCES A LA CONTRE ALLEE SUD DU COURS MIRABEAU (Transports de fonds)				
3.1. - Première dotation	Pas de Droit Fixe	Gratuité	Gratuité	
3.2. - Remplacement en cas de perte, de vol, de détérioration ou de non restitution de télécommande y compris télécommande de prêt.	pour une télécommande Pas de Droit fixe	64,00 €	64,00 €	0%
4 -TELECOMMANDE D'ACCES A LA CONTRE ALLEE SUD DU COURS MIRABEAU(Partie Station de Taxis) ET AUX STATIONS DE TAXIS SITUEES PLACE GENERAL DE GAULLE et de la PLACE BASTARD				
4.1. - Première dotation	Pas de Droit Fixe	Gratuité	Gratuité	
4.2. - Remplacement en cas de perte, de vol, de détérioration ou de non restitution de Télécommande y compris télécommande de prêt.	Pour une télécommande Pas de Droit fixe	64,00 €	64,00 €	
5 - BADGE D'ACCES AU PARKING DE LA COUR D'HONNEUR DE L'ANCIEN HOPITAL PASTEUR				
5.1. - Première dotation	Pas de Droit Fixe	Gratuité	Gratuité	
5.2. - Remplacement en cas de perte, de vol, de détérioration ou de non restitution de badge y compris badge de prêt.	Pour un badge Pas de Droit fixe	38,50 €	38,50 €	0%
5.2.1. - Cas particuliers des Services Municipaux	Pas de Droit Fixe	Gratuité	Gratuité	
IV - DROIT DE VOIRIE / TRANSPORTS EXCEPTIONNELS				
Tout passage de transport exceptionnel nécessitant l'intervention des Services Municipaux de jour ou de nuit (astreinte), entraînera le règlement d'une somme forfaitaire.	Forfait	912,50 €	912,50 €	0%

Libellé	Tarification	Tarifs 2013	Tarifs 2014 proposé à l'arrondi au centième ou à l'unité selon besoin	% d'augmentation suivant arrondi
Occupation du domaine public pour une boîte aux lettres et/ou une boîte de stockage courrier posée(s) ou scellée(s) sur le domaine public ou en aplomb du domaine public. Surface maximale d'occupation (ou projetée) du D.P. au sol 1m ² .	Forfait par an	175,00 €	175,00 €	0%

V - SUPPORTS POUR ALIMENTATION ELECTRIQUE AERIENNE PROVISoire DE CHANTIER

<p>1 - Chaque support est constitué exclusivement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Ü d'un plot béton d'un diamètre maximum de 1,20m avec remplissage béton Ü d'un support bois d'une hauteur minimum de 7m permettant un tirant d'air au droit des voies de circulation de 4,50m minimum. Ü L'ensemble supporte la ligne électrique provisoire de chantier conforme aux normes en vigueur. 	Tarif d'occupation du domaine public par support et par mois + droit fixe	159,00 €	159,00 €	0%
1.1-Cas particuliers des travaux réalisés par ou pour la C.P.A. et les prestataires et concessionnaires de la Ville.	Tarif	Gratuité	Gratuité	
1.2-Cas particuliers des chantiers concernant des bâtiments communaux ou des travaux effectués par ou pour la Ville d'Aix-en-Provence.	Tarif	Gratuité	Gratuité	

VI - DROIT D'ETABLISSEMENT

Toute délivrance d'une autorisation de voirie y compris en cas de renouvellement ou de prolongation, sauf les cas particuliers de gratuité cités auparavant, donnera lieu au paiement d'un droit fixe.	Droit Fixe	56,50 €	56,50 €	0%
--	------------	---------	----------------	----

VII -LOCATION FOURREAUX ET OUVRAGES

Redevance pour l'occupation du domaine public dans la cadre des conventions d'utilisation des installations de génie civil de la Ville d'Aix en Provence pour les réseaux de communications électroniques par les opérateurs de télécommunications.

Tarifs Hors taxe dont taux de TVA à 19,6% en vigueur au 18/11/2013

		HT	TTC
fourreau 27/32 (PEHD)	Nouveau tarif	1,65 €	1,97 €
fourreau 40/45 (PEHD) ou 45 (PVC)	par ml de fourreau et par an	1,70 €	2,03 €
fourreau 60 (PEHD) ou 60 (PVC)	Nouveau tarif	1,76 €	2,10 €
fourreau 80 (PVC)	Nouveau tarif	1,87 €	2,24 €

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES
DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SERVICES TECHNIQUES
DAST INFRASTRUCTURES / DIRECTION CIRCULATION STATIONNEMENT ECLAIRAGE PUBLIC

Libellé	Tarification	Tarifs 2013	Tarifs 2014 proposé à l'arrondi au centième ou à l'unité selon besoin	% d'augmentation suivant arrondi
I. DROITS DE STATIONNEMENT DES VEHICULES A USAGE DE TAXI				
Condition d'application : Les Droits de stationnement seront calculés au prorata du nombre de jours pendant lesquels le taxi concerné aura été titulaire de l'autorisation de stationnement (cas d'un changement de titulaire en cours d'année).				
Véhicule à usage de taxi	Tarif annuel	384,00 €	384,00 €	0%

DAST ENVIRONNEMENT URBAIN ET HYDRAULIQUE / DIRECTION ADMINISTRATION GENERALE

Libellé	Tarification	Tarifs 2013	Tarifs 2014 proposé à l'arrondi au centième ou à l'unité selon besoin	% d'augmentation suivant arrondi
I. DROIT D'ETABLISSEMENT - Produit encaissé par la régie de recettes EAU / VOIR				
Toute délivrance d'une autorisation de voirie y compris en cas de renouvellement ou de prolongation, sauf les cas particuliers de gratuité cités auparavant, donnera lieu au paiement d'un	Droit Fixe	56,50 €	56,50 €	0%

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SERVICES URBANISME ET GRANDS PROJETS
DIRECTION PLANIFICATION URBAINE

Libellé	Tarification	Tarifs 2013	Tarifs 2014 proposé à l'arrondi au centième ou à l'unité selon besoin	% d'augmentation suivant arrondi
I. Permis de construire, documents d'urbanisme et tous documents relatifs au POS et au PLU				
- Produits encaissés par la régie de recettes du POS				
Photocopie noir et blanc	A4	0,20 €	0,20 €	0%
Photocopie noir et blanc	A3	0,30 €	0,30 €	0%
	m ² plan	1,60 €	1,60 €	0%
Photocopie noir et blanc	Tarif horaire	17,00 €	17,00 €	0%
Photocopie couleur	A4	0,50 €	0,50 €	0%
Photocopie couleur	A3	1,00 €	1,00 €	0%
	m ² plan	3,70 €	3,70 €	0%
Photocopie couleur	Si encrage supérieur à 20 %	34,00 €	34,00 €	0%

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SERVICES EDUCATION, CULTURE ET POLITIQUE DE LA VILLE

DIRECTION BIBLIOTHEQUE MEJANES

Libellé	Tarification	Tarifs 2013	Tarifs 2014 proposé à l'arrondi au centième ou à l'unité selon besoin	%
---------	--------------	-------------	--	---

La gratuité est applicable sur présentation de pièces justificatives aux personnes suivantes :

- ➔ moins de 18 ans
- ➔ Rmistes
- ➔ ensemble des chômeurs et bénéficiaires du RSA ou de toute allocation sociale (à l'exception des allocations familiales)

Le demi tarif est applicable sur présentation de pièces justificatives : au 18-25 ans

I. HABITANTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AIX (CPA) - Produits encaissés par la régie de recettes Cité du Livre

Discothèque / vidéothèque + lecture (Tous documents)	Abonnement annuel	17,50 €	17,50 €	0%
Demi tarif pour les 18-25 ans	Abonnement annuel	8,50 €	8,50 €	0%

II. HABITANTS HORS CPA - Produits encaissés par la régie de recettes Cité du Livre

Discothèque / vidéothèque + lecture (Tous documents)	Abonnement annuel	35,00 €	35,00 €	0%
Demi tarif pour les 18-25 ans	Abonnement annuel		17,50 €	réactualisation

III. PRET ENTRE BIBLIOTHEQUES - Produits encaissés par la régie de recettes Cité du Livre

Envoi < 20 pages	Tarif National	3,50 €	3,50 €	0%
Envoi > 20 pages	Tarif National	7,00 €	7,00 €	0%
Volumes tarif d'envoi	Tarif National	10,00 €	10,00 €	0%
Envoi < 20 pages	Tarif International	7,50 €	7,50 €	0%
Envoi > 20 pages	Tarif International	10,50 €	10,50 €	0%
Volumes tarif d'envoi	Tarif International	14,50 €	14,50 €	0%

IV. DROIT DE PHOTOCOPIE ET DE TIRAGE SUR IMPRIMANTE - Produits encaissés par la régie de recettes de la Cité du Livre

Photocopie noir et blanc	10 premières pages	Nouveau tarif	gratuit	
	à partir de la 11ème	0,50 €	0,50 €	0%

VIDEOTHEQUE D'ART LYRIQUE - Produits encaissés par la régie de recettes de la Cité du Livre

Droit de reproduction des enregistrements d'opéras conservés - uniquement réservé aux ayants-droit, ou avec leur autorisation : interprètes, chefs d'orchestre, metteurs en scène, directeurs artistiques, etc ...	Tarif	175,00 €	175,00 €	0%
---	-------	----------	-----------------	----

DIRECTION MUSEES ET PATRIMOINE CULTUREL

**MUSEE DES TAPISSERIES ET DU PAVILLON VENDOME
MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE**

Libellé	Tarification	Tarifs 2013	Tarifs 2014 proposé à l'arrondi au centième ou à l'unité selon besoin	% d'augmentation suivant arrondi
---------	--------------	-------------	--	--

La gratuité est applicable sur présentation de pièces justificatives aux personnes suivantes :

- ➔ Jeunes jusqu'à 25 ans
- ➔ RMIstes et aux chômeurs de longue durée
- ➔ Bénéficiaires de l'aide légale + 10% de la communauté d'agglomération du pays d'Aix
- ➔ Personnel de conservation, enseignants, journalistes et personnel municipal de la Ville d'Aix-en-Provence
- ➔ Titulaires d'une carte d'étudiants

I. Droits d'entrée - Produits encaissés par la régie de recettes des Musées de la Ville

Libellé	Unité	Tarifs 2013	Tarifs 2014	% d'augmentation
Billet d'entrée	Unité	3,50 €	3,50 €	0%
visite guidée avec commentaires (en supplément du billet d'entrée)	Par visite	4,00 €	4,00 €	0%
visite guidée pour des groupes de 12 personnes au moins (en supplément du billet entrée)	Par visite	3,50 €	3,50 €	0%

II. Animations (Ateliers scolaires et ateliers conventionnés) - Produits encaissés par la régie de recettes des Musées de la Ville

Libellé	Tarif	Tarifs 2013	Tarifs 2014	% d'augmentation
Groupes scolaires de la maternelle au lycée ville d'aix et CPA	Tarif	intégration DCM n° 2008.1060	GRATUIT	
	droit par classe		25,00 €	
Groupes scolaires hors CPA	par élève pour les classes à sections		1,00 €	

III. Ateliers hors temps scolaire - Produits encaissés par la régie de recettes des Musées de la Ville

Libellé	Tarif	Tarifs 2013	Tarifs 2014	% d'augmentation
Centres aérés, centres sociaux et associations hors du pays d'Aix	par enfant	intégration DCM n° 2008.1060	1,00 €	
Enfant accueilli à titre individuel issu ou non du Pays d'Aix	par enfant		4,00 €	

Enfants accueillis à titre individuel hors temps scolaire bénéficient sur justificatif d'une animation gratuite pour 5 payées.

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SERVICES QUALITE DE VIE

DIRECTION DES SPORTS

Libellé	Tarification	Tarifs 2013	Tarifs 2014 proposé à l'arrondi au centième ou à l'unité selon besoin	% d'augmentation suivant arrondi
---------	--------------	-------------	--	----------------------------------

➔ **La gratuité** est applicable pour les groupes dans le cadre d'échanges avec les villes jumelées à la Ville d'Aix-en-Provence.

I. DROITS D'ENTREE DANS LES TENNIS MUNICIPAUX

Etablissements secondaires et associations	Tarif	5,00 €	5,00 €	0%
--	-------	--------	---------------	----

II. LOCATION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS A DES ENTREPRISES PRIVEES

Gymnase	Journée	1 192,50 €	1 192,50 €	0%
	Demi-journée	595,50 €	595,50 €	0%
	Par H.S*	89,50 €	89,50 €	0%
Dojo	Journée	296,50 €	296,50 €	0%
	Demi-journée	149,50 €	149,50 €	0%
	Par H.S*	59,50 €	59,50 €	0%

H.S* : Heure Supplémentaire

III. LOCATION TERRAIN DE GRANDS JEUX

Plaine de jeux	Journée	955,00 €	955,00 €	0%
	Demi-journée	477,00 €	477,00 €	0%
	Par H.S*	119,50 €	119,50 €	0%
	Par H.S* avec éclairage	238,00 €	238,00 €	0%

H.S* : Heure Supplémentaire

IV. LOCATION PELOUSES

Pelouse d'honneur	Journée	5 969,00 €	5 969,00 €	0%
	Demi-journée	2 984,00 €	2 984,00 €	0%
	Par H.S*	835,50 €	835,50 €	0%
	Par H.S* avec éclairage	1 192,50 €	1 192,50 €	0%

H.S* : Heure Supplémentaire

V. LOCATION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS AUX ECOLES (hors aide départementale et régionale) ET ETABLISSEMENTS PUBLICS

Gymnases		15,50 €	15,50 €	0%
Dojos		13,50 €	13,50 €	0%
Terrains Synthétiques et Pelusés		20,50 €	20,50 €	0%
Terrains Stabilisés	Tarif horaire	15,50 €	15,50 €	0%
Terrains Plateaux Benjamins		11,50 €	11,50 €	0%
Plateaux multisports		6,50 €	6,50 €	0%
Ateliers d'athlétisme		4,50 €	4,50 €	0%

Autres cas de gratuité pour les réservations de créneaux :

- ➔ U.N.S.S et F.N.S.U
- ➔ Les écoles maternelles et primaires de la commune d'Aix-en-Provence
- ➔ Les stages sportifs organisés par les associations sportives aixoises pendant les vacances scolaires
- ➔ Les réservations annuelles du Pass'Sport Club Tennis
- ➔ Les réservations pour les rencontres en championnat par équipes des associations subventionnées par la Ville d'Aix-en-Provence

VI. ACTIVITE EQUESTRE (cadre du dispositif Pass'Sport Club et Limitation d'inscription à 3 saisons par enfant)

- Produits encaissés par la régie de recettes des Sports

Première inscription	Inscription	167,00 €	167,00 €	0%
Première réinscription	Inscription	222,50 €	222,50 €	0%
dernière inscription	Inscription	278,00 €	278,00 €	0%

DIRECTION JEUNESSE ET VIE ETUDIANTE

Libellé	Tarifification	Tarifs 2013	Tarifs 2014 proposé à l'arrondi au centième ou à l'unité selon besoin	% d'augmentation suivant arrondi
I. ATELIERS DE CURIOSITE (contribution financière aux ateliers scientifiques et techniques dans le cadre du contrat temps libre)				
Par participant		3,50 €	3,50 €	0%
Par enfant inscrit dans un ALSH		1,00 €	1,00 €	0%

II. UTILISATION SITE ESPACE ENFANCE JEUNESSE

Participation aux charges	Par heure	6,00 €	6,00 €	0%
	Journée	29,00 €	29,00 €	0%

III. DISPOSITIF AIX BOX

Bénéficiaires ARS	Par semaine - repas inclus	70,00 €	70,00 €	0%
Non bénéficiaires ARS		85,00 €	85,00 €	0%
Bénéficiaires ARS	Semaines du 14 juillet et 15 Août Repas inclus	42,00 €	42,00 €	Tarif supprimé
Non bénéficiaires ARS		51,00 €	51,00 €	Tarif supprimé
<i>En raison de 4 jours d'activités durant les semaines du 14 juillet et du 15 août 2014 (au lieu de 3 jours d'activités en 2013), ces tarifs sont supprimés et remplacés par les suivants :</i>				
Bénéficiaires ARS	Semaines du 14 juillet et 15 Août Repas inclus	Nouveau tarif	56,00 €	
Non bénéficiaires ARS		Nouveau tarif	68,00 €	

DIRECTION MISSION PETITE ENFANCE ET SOLIDARITES

Libellé	Tarifification	Tarifs 2013	Tarifs 2014 proposé à l'arrondi au centième ou à l'unité selon besoin	% d'augmentation suivant arrondi
I. PRESTATIONS A DESTINATION DES SENIORS - Produits encaissés par la Régie de recettes Solidarités Séniors				
1. Catégorie 1				
Sortie simple (animation ou excursion) sans repas	la prestation	7,00 €	7,00 €	0%
2. Catégorie 2				
Sortie demi-journée (animation ou excursion) avec repas	la prestation	20,00 €	20,00 €	0%
3. Catégorie 3				
Sortie journée (animation ou excursion) avec repas	la prestation	30,00 €	30,00 €	0%

DIRECTION SANTE PUBLIQUE

Libellé	Tarification	Tarifs 2013	Tarifs 2014 proposé à l'arrondi au centième ou à l'unité selon besoin	%
---------	--------------	-------------	--	---

I. Vaccination - Produits encaissés par la Régie de recettes des vaccinations

1. Vaccination anti-amarile	La vaccination	35,00 €	35,00 €	0%
------------------------------------	----------------	---------	----------------	----

Fièvre jaune

- Séjour dans une zone intertropicale d'Afrique ou d'Amérique du Sud.
- En vertu du règlement sanitaire international, un certificat de vaccination anti-amarile peut être exigé au passage d'une frontière.
- Obligatoire ou non, cette vaccination est indispensable, sauf contre-indication, lorsqu'on se rend dans une zone où existe un risque de contracter la fièvre jaune

2. Vaccination antityphoïdique	La vaccination	30,00 €	30,00 €	Intégration DCM n° 2012.1322 du 19/11/12
---------------------------------------	----------------	---------	----------------	--

Typhoïde

- Cette vaccination est recommandée pour les voyageurs devant effectuer un séjour prolongé ou dans de mauvaises conditions, dans des pays où l'hygiène est précaire.
- obligatoire pour les personnels de laboratoire d'analyse de biologie médicale, visés par l'article L.3111-4 du code de la santé publique.

3. Vaccination contre l'encéphalite japonaise	La vaccination	Nouveau Tarif	95,00 €	
--	----------------	---------------	----------------	--

Nouvelle prestation d'un vaccin réservé aux Centres de vaccinations internationales

- Vaccination recommandée pour les personnes, de 18 ans ou plus, expatriés ou séjournant plus de 30 jours en Asie de l'Est, du Sud-Est et dans le sous continent indien.
- Ou si activités extérieures importantes dans ces zones, notamment en zone de rizières ou de marécages, et dans ce cas, quelle que soit la durée de séjour.

II. Certificat international de vaccination - Produits encaissés par la Régie de recettes des vaccinations

1. Duplicata	Le certificat (carnet)	Nouveau Tarif	5,00 €	
---------------------	------------------------	---------------	---------------	--

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

DIRECTION INFORMATION & COMMUNICATION

- ⇒ Les images numériques sont livrées en ligne ou sur CD compatibles MAC ou PC, au format JPEG compressé
- ⇒ Toute commande de travaux photographiques est soumise au pré-paiement
- ⇒ Les travaux de reproduction sont mis à disposition de la Direction de la Communication
- ⇒ Toute demande de reproduction doit obligatoirement préciser l'utilisation prévue
- ⇒ La réalisation de duplicata à partir des reproductions fournies est strictement interdite
- ⇒ Tout usage public de reproduction doit faire l'objet d'une autorisation préalable délivrée par la Direction de la Communication
- ⇒ En cas d'usage public des reproductions fournies, un justificatif doit parvenir à la Direction de la Communication
- ⇒ Toute reproduction utilisée doit être identifiée (côte du document - nom du photographe) et être créditée de la mention "Direction de la Communication d'Aix-en-Provence"

Libellé	Tarification	Tarifs 2013	Tarifs 2014 proposé à l'arrondi au centième ou à l'unité selon besoin	% d'augmentation suivant arrondi
I. Tirages papier/numérique - Produits encaissés par la régie de recettes du Fonds Documentaire				
format 13 x 18	l'unité	12,20 €	12,20 €	0%
format 18 x 24	l'unité	13,30 €	13,30 €	0%
format 24 x 30	l'unité	22,90 €	22,90 €	0%
format 30 x 45	l'unité	27,40 €	27,40 €	0%
format 50 x 70	l'unité	61,00 €	61,00 €	0%
format 60 x 80	l'unité	149,40 €	149,40 €	0%

II. Livre périodique - Produits encaissés par la régie de recettes du Fonds Documentaire				
Jusqu'à une demi-page	noir et blanc	28,90 €	28,90 €	0%
Jusqu'à une demi-page	couleur	36,80 €	36,80 €	0%
pleine page	noir et blanc	36,80 €	36,80 €	0%
pleine page	couleur	57,80 €	57,80 €	0%

III. Multimédia - Produits encaissés par la régie de recettes du Fonds Documentaire				
audiovisuel, mise en ligne, exposition, CD ROM et supports magnétiques	noir et blanc	33,20 €	33,20 €	0%
	couleur	73,70 €	73,70 €	0%

IV. Publicité - Produits encaissés par la régie de recettes du Fonds Documentaire				
noir et blanc	l'unité	198,00 €	198,00 €	0%
couleur	l'unité	433,60 €	433,60 €	0%

IV. Divers - Produits encaissés par la régie de recettes du Fonds Documentaire				
cartes de vœux, cartes postales, jeux, calendriers...	noir et blanc	76,50 €	76,50 €	0%
	couleur	91,00 €	91,00 €	0%

DIRECTION GENERALE SECURITE & SERVICES AUX PUBLICS

DIRECTION SERVICES AUX PUBLICS

Libellé	Tarification	Tarifs 2013	Tarifs 2014 proposé à l'arrondi au centième ou à l'unité selon besoin	% d'augmentation suivant arrondi
I - TEMPORAIRE INDIVIDUELLE PLEINE TERRE		- Produits encaissés par la Régie de recettes Etat Civil		
Décennale		223,00 €	223,00 €	0%
Trentenaire	2,00 mètres x 1,20 mètres	504,00 €	504,00 €	0%
Cinquantenaire		928,00 €	928,00 €	0%
II - TEMPORAIRE POUR CAVEAU		- Produits encaissés par la Régie de recettes Etat Civil		
Trentenaire / 2,50m x 1,10 m (Renouvellement uniquement)	3 places	817,00 €	817,00 €	0%
	2 places	1 448,00 €	1 448,00 €	0%
Trentenaire 2,50m x 1,80m	4 places	1 448,00 €	1 448,00 €	0%
	6 places	1 448,00 €	1 448,00 €	0%
Cinquantenaire 2,50m x 1,80m	2 places	2 006,00 €	2 006,00 €	0%
	4 places	2 006,00 €	2 006,00 €	0%
	6 places	2 006,00 €	2 006,00 €	0%
III - PERPETUELLE PLEINE TERRE SANS CAVEAU		- Produits encaissés par la Régie de recettes Etat Civil		
2,00 m x 1,00 m	Tarif	2 509,00 €	2 509,00 €	0%
IV - PERPETUELLE POUR CAVEAU		- Produits encaissés par la Régie de recettes Etat Civil		
2,50m x 1,80m	Tarif 2 places	5 361,00 €	5 361,00 €	0%
2,50m x 1,80m	Tarif 4 places	5 361,00 €	5 361,00 €	0%
2,50m x 1,80m	Tarif 6 places	5 361,00 €	5 361,00 €	0%
2,50m x 1,80m	Tarif 8 places	5 361,00 €	5 361,00 €	0%
V - COLUMBARIUM		- Produits encaissés par la Régie de recettes Etat Civil		
Columbarium 10 ans – (renouvellement uniquement)	Tarif	446,00 €	446,00 €	0%
Columbarium 30 ans	Tarif	839,00 €	839,00 €	0%
Columbarium 50 ans	Tarif	1 374,00 €	1 374,00 €	0%
VI - CAVURNES		- Produits encaissés par la Régie de recettes Etat Civil		
Cavurne 10 ans	Tarif	531,00 €	531,00 €	0%
Cavurne 30 ans	Tarif	1 061,00 €	1 061,00 €	0%
Cavurne 50 ans	Tarif	1 592,00 €	1 592,00 €	0%
Mini caveau 1 place 10 ans / 30 ans / 50 ans	Tarif	1 545,00 €	1 545,00 €	0%
VII. DEPOSITOIRE		- Produits encaissés par la Régie de recettes Etat Civil		
Cimetière des Milles	Par jour	1,00 €	1,00 €	0%
VII. TAXES		- Produits encaissés par la Régie de recettes Etat Civil		
D'inhumation ou de crémation	Tarif	93,00 €	93,00 €	0%

DIRECTION GESTION DE L'ESPACE PUBLIC

☞ **Article L.2125-1 du CG3P :**

Toute occupation ou utilisation du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance. Les tarifs s'appliquent pour toute la durée du domaine public et pourront être divisés par 2 pour une utilisation ≤ à une demi-journée

☞ L'intégralité des produits est encaissée par la régie de recettes de la Gestion de l'Espace Public

Libellé	Tarifification	Tarifs 2013	Tarifs 2014 proposé à l'arrondi au centième ou à l'unité selon besoin	% d'augmentation suivant arrondi
TITRE PREMIER - LES MARCHES ET LES FOIRES				
I. MARCHES ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES				
Étalages ordinaires	Abonnés - le ml / mois	17,50 €	17,50 €	0%
Étalages ordinaires	Passagers - le ml / mois	2,30 €	2,50 €	Réactualisation
Étalages ordinaires	samedi, dimanche et jours fériés - le ml / mois	2,50 €	2,50 €	0%
Fourgons et étalages dépassant 2,5m de profondeur	le m ² / mois	13,50 €	13,50 €	0%
Fourgons et étalages dépassant 2,5m de profondeur	Passagers - le m ² / jour	2,00 €	2,00 €	0%
Fourgons et étalages ordinaires au-delà de 2,5m de profondeur	samedi, dimanche et jours fériés - le m ²	3,00 €	3,00 €	0%
Marché à la banque, démonstrateurs	le ml / jour	4,50 €	4,50 €	0%
Marché prolongé au-delà des horaires fixés et à titre exceptionnel	Par CNS* - le ml / jour	2,50 €	2,50 €	0%

CNS* : Commercial non Sédentaire

II. Villages (Les Milles, Luynes, Puyricard) et les quartiers sauf Jas de Bouffan et Encagnane tous les jours

Étalages ordinaires	Abonnés - le ml / mois	11,50 €	11,50 €	0%
Étalages ordinaires	Passagers - le ml / mois	2,00 €	2,00 €	0%
Fourgons, magasins ou remorques	Tarif abonnés	9,50 €	9,50 €	0%
Fourgons, magasins ou remorques jusqu'à 15 m ²	par jour	11,50 €	11,50 €	0%
le m ² supplémentaire	par jour	1,50 €	1,50 €	0%
Marché prolongé au-delà des horaires fixés et à titre exceptionnel	Par CNS* - le ml / jour	2,00 €	2,00 €	0%

III. MARCHES AUX CHRYSANTEMES ET AUX SAPINS

Étalages ordinaires	le m ² / jour	2,50 €	2,50 €	0%
Carte numérique des CNS pour l'accès aux marchés	Perte, Vol ou casse	Nouveau Tarif	5,00 €	

TITRE DEUXIEME - ANIMATIONS SUR LE DOMAINE PUBLIC ET DANS LES PARCS ET JARDINS

☞ Les tarifs s'appliquent pour toute la durée de l'utilisation (y compris montage et démontage) et pourront être divisés par 2 pour une utilisation ≤ à une demi-journée.

☞ Conformément à la réglementation en vigueur (Art. L2125-1 du CG3P) l'autorisation d'occupation ou d'utilisation du domaine public peut être délivrée gratuitement aux associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général.

☞ La gratuité est accordée aux services municipaux, aux établissements de la petite enfance scolaires et d'enseignement supérieur, aux établissements de soins soins et centres sociaux, clubs du 3ème âge, sous certaines conditions qui devront faire l'objet d'une demande spécifique de la manifestation 2 mois avant la date de l'évènement.

Libellé	Tarification	Tarifs 2013	Tarifs 2014 proposé à l'arrondi au centième ou à l'unité selon besoin	% d'augmentation suivant arrondi
---------	--------------	-------------	--	--

1ère Section : MANIFESTATIONS COMMERCIALES et ASSOCIATIVES

1. Cours Mirabeau, Place Jeanne d'Arc et secteurs des Allées Provençales (Avenue G.VERDI, Place VERDI et F.VILLON)

Antiquaire le stand (petits meubles)	Par jour pour 4 m ²	37,00 €	37,00 €	0%
Antiquaire le double stand (gros meubles)	Par jour pour 8 m ²	56,00 €	56,00 €	0%
Droit fixe par exposant	Par jour / m ²	7,50 €	7,50 €	0%
Manifestation commerciale à but caritatif	Tarif minoré 50 %	Nouveau Tarif	3,75 €	
Occupation à titre promotionnel (inauguration, cocktail, évènement) Forfait ≤ 10 m ²		51,50 €	51,50 €	Réactualisation de libellé
Occupation à titre promotionnel (inauguration, cocktail, évènement) Forfait > 10 m ²		103,00 €	103,00 €	
Manifestation d'une semaine et plus, par exposant	Par jour / m ²	6,00 €	6,00 €	0%

2. Centre Ville, hors Cours Mirabeau (et à l'intérieur des boulevards de ceinture)

Antiquaire le stand (petits meubles)	Par jour pour 4 m ²	28,00 €	28,00 €	0%
Antiquaire le double stand (gros meubles)	Par jour pour 8 m ²	40,00 €	40,00 €	0%
Droit fixe par exposant	Par jour / m ²	5,50 €	5,50 €	0%
Manifestation commerciale à but caritatif	Tarif minoré 50 %	Nouveau Tarif	2,75 €	
Occupation à titre promotionnel (inauguration, cocktail, évènement) Forfait ≤ 10 m ²		51,50 €	51,50 €	Réactualisation de libellé
Occupation à titre promotionnel (inauguration, cocktail, évènement) Forfait > 10 m ²		103,00 €	103,00 €	
Manifestation d'une semaine et plus, par exposant	Par jour / m ²	4,00 €	4,00 €	0%

3. Hors Centre Ville (et à l'extérieur des boulevards de ceinture)

Antiquaire le stand (petits meubles)	Par jour pour 4 m ²	20,00 €	20,00 €	0%
Antiquaire le double stand (gros meubles)	Par jour pour 8 m ²	32,00 €	32,00 €	0%
Droit fixe par exposant	Par jour / m ²	4,50 €	4,50 €	0%
Manifestation commerciale à but caritatif	Tarif minoré 50 %	Nouveau Tarif	2,25 €	
Occupation à titre promotionnel (inauguration, cocktail, évènement) Forfait ≤ 10 m ²		51,50 €	51,50 €	Réactualisation de libellé
Occupation à titre promotionnel (inauguration, cocktail, évènement) Forfait > 10 m ²		103,00 €	103,00 €	
Manifestation d'une semaine et plus, par exposant	Par jour / m ²	3,00 €	3,00 €	0%

4. Autres manifestations tous secteurs

Exposition commerciale de véhicules	le vl / jour	11,00 €	11,00 €	Réactualisation de libellé le m ² / jour remplacé par vl / jour
Exposition non commerciale de véhicules	le vl / jour	5,00 €	5,00 €	
Manifestation (bourse aux livres, peintres)	le m ² / jour (par exposant)	5,00 €	5,00 €	0%
Petit train touristique	Par an	3 043,50 €	3 043,50 €	0%
	Par mois	292,50 €	292,50 €	0%

5. TOURNAGES DE FILMS, SPOTS, PHOTOGRAPHIES

Le terme PHOTOGRAPHIES remplace PHOTOGRAPHIES PUBLICITAIRES

Cours Mirabeau et Rotonde	Par jour hors frais de stationnement	546,00 €	546,00 €	0%
Centre Ville, hors Cours Mirabeau (et à l'intérieur des boulevards de ceinture)	Par jour hors frais de stationnement	410,00 €	410,00 €	0%
Autres lieux de la Commune	Par jour hors frais de stationnement	308,00 €	308,00 €	0%
Prises de vues culturelles dédiées à la promotion de la Ville		Gratuité	Gratuité	

Libellé	Tarification	Tarifs 2013	Tarifs 2014 proposé à l'arrondi au centième ou à l'unité selon besoin	% d'augmentation suivant arrondi
---------	--------------	-------------	--	--

6. FOIRE AUX SANTONS

Santonnier	Le m ² / jour	1,00 €	1,00 €	0%
	Le m ² / semaine	6,00 €	6,00 €	0%

7. VIDE GRENIERS

Centre Ville	le ml / jour	6,00 €	6,00 €	0%
vide greniers à but caritatif	le ml / jour - Prix minoré 50%	Nouveau Tarif	3,00 €	
Hors Centre Ville	Par jour / ml	4,50 €	4,50 €	0%
vide greniers à but caritatif	le ml / jour - Prix minoré 50%	Nouveau Tarif	2,25 €	
Vide-greniers participant à une action humanitaire	Par jour	74,00 €	Suppression	

8. BRADERIE

Stand	Le m ² / jour	6,00 €	6,00 €	Réactualisation de libellé le ml / jour remplacé par m ² / jour
-------	--------------------------	--------	---------------	--

9. AMBULANTS

Vente ambulantes	Le m ² / jour	19,00 €	19,00 €	0%
------------------	--------------------------	---------	----------------	----

10. SPECTACLES ET ANIMATIONS

Marionnettes, guignol	Forfait par jour	12,00 €	12,00 €	0%
Spectacles divers < à 2 000 m ²	Forfait par jour	Nouveau Tarif	400,00 €	
Spectacles divers > à 2 000 m ²	Forfait par jour	Nouveau Tarif	600,00 €	

2ème section : CIRQUES ET FETES FORAINES

Cirque < à 50m de diamètre	Par jour	46,50 €	46,50 €	Réactualisation de libellé
Cirque > à 50m de diamètre	Par jour	58,50 €	58,50 €	
Cautionnement forfaitaire	Tarif	1 995,00 €	Suppression	
Manège ou métier forain (hors Fête Foraine) Centre-ville	L'unité / jour	18,50 €	18,50 €	0%
Manège ou métier forain (hors Fête Foraine) Centre-ville	L'unité / mois	432,50 €	432,50 €	0%
Manège ou métier forain dans les Quartiers et Villages	Par jour	12,00 €	12,00 €	0%
Manège ou métier forain dans les Quartiers et Villages	Par mois	327,50 €	327,50 €	0%
Manège ou métier forain Fête Foraine	L'unité / jour	9,50 €	9,50 €	0%
Manège ou métier forain Fête Foraine	L'unité / mois	239,00 €	239,00 €	0%

3ème Section : PARCS ET JARDINS

1. Occupation du Parc Saint Mitre

Terrasse à l'intérieur du Parc St Mitre	Forfait par mois	101,00 €	101,00 €	0%
Zone 1 - Cascade	la zone / jour	51,50 €	51,50 €	0%
Zone 2 - Château	la zone / jour	51,50 €	51,50 €	0%
Zone 3 - Grande Prairie	la zone / jour	51,50 €	51,50 €	0%
Zone 4 - Jeux	la zone / jour	51,50 €	51,50 €	0%

Libellé	Tarification	Tarifs 2013	Tarifs 2014	
			proposé à l'arrondi au centième ou à l'unité selon besoin	% d'augmentation suivant arrondi
2. Occupation du Parc de la Bastide Cézanne				
Zone - Oliviers	la zone / jour	51,50 €	51,50 €	0%
Zone 2 - Allée Platanes	la zone / jour	51,50 €	51,50 €	0%
Zone 3 - Prairie	la zone / jour	51,50 €	51,50 €	0%
3. Occupation des collines de Cuques				
Zone 1 - Partie haute	la zone / jour	51,50 €	51,50 €	0%
Zone 2 - Partie basse	la zone / jour	51,50 €	51,50 €	0%
4. Occupation du Domaine du Grand Saint Jean				
Zone 1 - Platanes	la zone / jour	51,50 €	51,50 €	0%
Zone 2 - Cour du Château	la zone / jour	51,50 €	51,50 €	0%
Zone 3 - Espace boisé	la zone / jour	51,50 €	51,50 €	0%
Zone 4 - Prairie	la zone / jour	103,00 €	103,00 €	0%
5. Occupation du Parc Jourdan				
Zone 1 - Allée Tilleuls	la zone / jour	103,00 €	103,00 €	Réactualisation libellé Allée Platanes est remplacée par Allée Tilleuls
Zone 2 - Bassin	la zone / jour	103,00 €	103,00 €	0%
Zone 3 - Esplanade	la zone / jour	103,00 €	103,00 €	0%
Zone 4 - Pelouse	la zone / jour	103,00 €	103,00 €	0%
Zone 5 - Arrière Ousteau	la zone / jour	103,00 €	103,00 €	Réactualisation libellé Zone 5 - Pelouse est remplacée par Arrière Ousteau
Zone 6 - Pelouse	la zone / jour	103,00 €	103,00 €	0%
Zone 7 - Pelouse	la zone / jour	103,00 €	103,00 €	0%
Zone 8 - Pelouse	la zone / jour	Nouveau Tarif	103,00 €	
Zone 9 - Pelouse	la zone / jour	Nouveau Tarif	103,00 €	
Zone 10 - Pelouse	la zone / jour	Nouveau Tarif	103,00 €	
Zone 11 - Pelouse	la zone / jour	Nouveau Tarif	103,00 €	
Zone 12 - Arrière hémicycle	la zone / jour	Nouveau Tarif	103,00 €	
6. Occupation du Square de la Mareschale				
Zone 1 - Allée platanes	la zone / jour	51,50 €	51,50 €	0%
Zone 2 - Espace scène	la zone / jour	51,50 €	51,50 €	0%
Zone 3 - Jardin	la zone / jour	51,50 €	51,50 €	0%
Zone 4 - Boulodrome	la zone / jour	51,50 €	51,50 €	0%
7. Occupation du Parc Rambot	la totalité / jour	103,00 €	103,00 €	0%
8. Occupation du Parc de la Torse	la totalité / jour	515,00 €	515,00 €	0%

Libellé	Tarifification	Tarifs 2013	Tarifs 2014 proposé à l'arrondi au centième ou à l'unité selon besoin	% d'augmentation suivant arrondi
---------	----------------	-------------	--	--

9. Occupation Jardin du Pavillon Vendôme

Zone 1 - Allée platanes	la zone / jour	103,00 €	103,00 €	0%
Zone 2 - Côté droit du Pavillon	la zone / jour	51,50 €	51,50 €	0%
Zone 3 - Côté gauche du Pavillon	la zone / jour	51,50 €	51,50 €	0%
Zone 4 - Côté Ecole d'Art	la zone / jour	103,00 €	103,00 €	0%
Zone 5 - Pelouse	la zone / jour	103,00 €	103,00 €	0%
Zone 6 - Pelouse	la zone / jour	103,00 €	103,00 €	0%
Zone 7 - Pelouse	la zone / jour	103,00 €	103,00 €	0%
Zone 8 - Pelouse	la zone / jour	103,00 €	103,00 €	0%

10. Occupation du Parc Vilers

Zone 1 - Bassin	la zone / jour	51,50 €	51,50 €	0%
Zone 2 - Centre	la zone / jour	51,50 €	51,50 €	0%

11. Occupation de tout autre parc ou jardin ou surfaces supplémentaires à celles définies ci-dessus

	le m ² /jour	5,00 €	5,00 €	0%
--	-------------------------	--------	---------------	----

12. TOURNAGES DE FILMS / SPOTS / PHOTOGRAPHIES

Se référer à la 1ère section du titre deuxième :
Manifestations commerciales et associatives -
Animations sur le domaine public et dans les parcs
et jardins

TITRE TROISIEME - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

1ère Section : MOBILIERS et DISPOSITIFS DIVERS

Appareils à crêpes ou à gaufres	Par an	292,50 €	292,50 €	0%
	Par mois	24,50 €	24,50 €	0%
Appareils à glaces	Unité par an	292,50 €	292,50 €	0%
	Unité par mois	24,50 €	24,50 €	0%
Appareils à jus de fruits	Unité par an	292,50 €	292,50 €	0%
	Unité par mois	24,50 €	24,50 €	0%
Appareils de chauffage	Unité par an	93,50 €	93,50 €	0%
Bancs de coquillages ou de marrons	Par mois	40,00 €	40,00 €	0%
Banque réfrigérée	Unité par an	382,00 €	382,00 €	0%
Brumisateur	Unité par saison	117,50 €	117,50 €	0%
Buvette temporaire dans le cadre d'une manifestation commerciale	Forfait	Nouveau Tarif	40,00 €	
	Demi-tarif pour les associations régies par la Loi de 1902	Nouveau Tarif	20,00 €	
Climatiseur	Unité par an	102,00 €	102,00 €	0%
Complexe audio vidéo culturel "le Cézanne" (passage souterrain rue Villars)	Par an	6 541,50 €	6 541,50 €	0%
Congélateur	Unité par an	141,00 €	141,00 €	0%
Distributeurs automatiques de billets	Unité par an	207,00 €	207,00 €	0%
Distributeurs automatiques autres (types boissons, bonbons, etc.)	Unité par an	Nouveau Tarif	320,00 €	
Encombres éparés,	Le m ² / an	229,50 €	229,50 €	0%
Etalage devant magasin, avec employé permanent ou démonstrateur	Le m ² / jour	20,00 €	20,00 €	0%
	Le m ² / an	Nouveau Tarif	135,20 €	

Libellé	Tarification	Tarifs 2013	Tarifs 2014	% d'augmentation suivant arrondi
			proposé à l'arrondi au centième ou à l'unité selon besoin	
Etalage installé à l'extérieur d'un commerce	Le m ² / an	85,50 €	85,50 €	Réactualisation libellé Remplace Etalage ordinaire
Globes lumineux, spots, dispositif d'éclairage	Unité par an	15,50 €	15,50 €	0%
Mannequin	Unité par an	85,50 €	85,50 €	0%
Panneaux lumineux	Unité par an	25,00 €	25,00 €	0%
Panneaux ordinaires < à 1m ²	Unité par an	61,00 €	61,00 €	0%
Panneaux ordinaires > à 1m ²	Unité par an	127,00 €	127,00 €	0%
Panneaux sur pied	Unité par an	190,50 €	190,50 €	0%
Ecrans de protection	Unité par an	11,00 €	11,00 €	0%
Occupation commerciale sans droit ni titre (hors terrasse)	Le m ² / jour	Nouveau Tarif	60,00 €	
Parc à gaz, bouteilles	Le m ² / an	429,50 €	429,50 €	0%
Point de distribution de journaux gratuits	Par point ou présentoir / an	Nouveau Tarif	140,00 €	
Porte cartes	Unité par an	85,50 €	85,50 €	0%
Porte journaux	Unité par an	85,50 €	85,50 €	0%
Présentoir	Unité par an	85,50 €	85,50 €	0%
Rôtissoire	Unité par an	200,00 €	200,00 €	0%
Tentes ou Stores ou Bannes	Le m ² / an	4,00 €	4,00 €	0%
Vases, caisses d'arbustes, arbustes décoratifs hors terrasse	Unité par an	Nouveau Tarif	45,00 €	
Vendeurs de confiseries, ballons, jouets, posters, affiches et toute autre formule diverse	Le m ² / jour	Nouveau Tarif	10,00 €	
Vitrines en saillie > à 1 m ²	Unité par an	40,00 €	40,00 €	0%
Vitrines en saillie < à 1 m ²	Unité par an	77,50 €	77,50 €	0%

2ème section : FOURGONS-MAGASINS, BOXES, KIOSQUES et BALADEUSES, VEHICULES FOURGONS-MAGASINS servant à la vente de pizzas et autre alimentaire

Centre Ville, hors Cours Mirabeau (et à l'intérieur des boulevards de ceinture)	Le m ² / mois	41,50 €	41,50 €	0%
	Occupation Temporaire : Le m ² / jour	4,00 €	4,00 €	0%
Hors Centre Ville (et à l'extérieur des boulevards de ceinture)	Le m ² / mois	33,50 €	33,50 €	0%
	Occupation Temporaire : Le m ² / jour	3,50 €	3,50 €	0%
Zone suburbaine et Villages	Le m ² / mois	28,00 €	28,00 €	0%
	Occupation Temporaire : Le m ² / jour	3,00 €	3,00 €	0%

1. KIOSQUES DE PETITE RESTAURATION et/ou DE CONFISERIE

Centre Ville, hors Cours Mirabeau (et à l'intérieur des boulevards de ceinture)	Unité / mois	871,50 €	871,50 €	0%
Hors Centre Ville (et à l'extérieur des boulevards de ceinture)		616,00 €	616,00 €	0%
Zone suburbaine et Villages		414,00 €	414,00 €	0%

2. KIOSQUES A JOURNAUX

Centre Ville, hors Cours Mirabeau (et à l'intérieur des boulevards de ceinture)	Unité / mois	422,50 €	422,50 €	0%
Hors Centre Ville (et à l'extérieur des boulevards de ceinture)		223,50 €	223,50 €	0%
Zone suburbaine et Villages		223,50 €	223,50 €	0%

Libellé	Tarification	Tarifs 2013	Tarifs 2014 proposé à l'arrondi au centième ou à l'unité selon besoin	% d'augmentation suivant arrondi
---------	--------------	-------------	--	--

3. REDUCTION DES TARIFS EN RAISON DES MARCHES PERMANENTS

Mobiliers ne pouvant être installés tous les matins en raison du marché		Nouveau Tarif	Réduction de 50%	
Mobiliers ne pouvant être installés tous les mardis, jeudis et samedis matins en raison du marché		Nouveau Tarif	Réduction de 25%	

4. KIOSQUES A FLEURS

Centre Ville, hors Cours Mirabeau (et à l'intérieur des boulevards de ceinture)	Unité / mois	1 698,50 €	1 698,50 €	0%
Hors Centre Ville (et à l'extérieur des boulevards de ceinture)		1 029,00 €	1 029,00 €	0%
Zone suburbaine et Villages		357,50 €	357,50 €	0%

5. DIVERS

Box passage souterrain	Unité / mois	427,50 €	427,50 €	0%
Structure commerciale temporaire < à une semaine	Unité	351,00 €	351,00 €	0%
Structure commerciale temporaire	Par mois	1 405,00 €	1 405,00 €	0%
Kiosques clés minute	Le m ² / mois	21,50 €	Suppression	

3ème section : SANITAIRES A USAGE PUBLIC

Utilisation d'une sanisette	Droit	0,50 €	0,50 €	0%
-----------------------------	-------	--------	---------------	----

4ème section : TERRASSES DES CAFES, BARS, RESTAURANTS, BRASSERIES ou TOUT AUTRE ETABLISSEMENT

➔ Art. L2125-4 du CG3P : Toute occupation ou utilisation du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance annuelle

Zonage

➔ Il est établi une base de tarification des terrasses selon les zones définies conformément au listing des rues réparties par zones, et aux plans ci-joints, en dernière page. La Commune est ainsi divisée en 4 Zones tarifaires.

➔ Les terrasses sont classées en 3 catégories définies comme suit :

1. Terrasses ouvertes autorisées :

Comportent du mobilier : tables, chaises, porte-menus, parasols, stores, plancher mobiles	Le m ² /an- Zone 1	86,00 €	86,00 €	0%
	Le m ² /an- Zone 2	68,80 €	68,80 €	0%
	Le m ² /an- Zone 3	40,60 €	40,60 €	0%
	Le m ² /an- Zone 4	25,90 €	25,90 €	0%

2. Terrasses semi-fermées autorisées :

Comportent du mobilier : tables, chaises, porte-menus, parasols, stores, plancher mobiles.	Le m ² /an- Zone 1	135,20 €	135,20 €	0%
	Le m ² /an- Zone 2	90,50 €	90,50 €	0%
Elles sont délimitées dans leur contour par des écrans protecteurs en matériaux divers (verres, toiles, grilles, bois etc) Ceux-ci doivent être mobiles.	Le m ² /an- Zone 3	53,50 €	53,50 €	0%
	Le m ² /an- Zone 4	35,70 €	35,70 €	0%

Libellé	Tarifification	Tarifs 2013	Tarifs 2014 proposé à l'arrondi au centième ou à l'unité selon besoin	% d'augmentation suivant arrondi
3. Terrasses Fermées (ou Vérandas)				
➤ Constitue une terrasse fermée (ou véranda), toute structure en matériau rigide ou souple, transparent ou non, fixée ou maintenue au sol, et permettant une véritable extension fermée des établissements en emprise sur le domaine public. ➤ Ce type de terrasse comporte du mobilier tables, chaises, porte-menus, planchers mobiles. Elles sont délimitées par des dispositifs fixes dont le périmètre est clos.	Le m ² /an- Zone 1	184,50 €	184,50 €	0%
	Le m ² /an- Zone 2	112,00 €	112,00 €	0%
	Le m ² /an- Zone 3	66,50 €	66,50 €	0%
	Le m ² /an- Zone 4	45,50 €	45,50 €	0%

4. Extension des terrasses autorisées				
50 % du tarif normal D.C.M n°9/91	Le m ² /an- Zone 1	43,00 €	43,00 €	0%
	Le m ² /an- Zone 2	34,50 €	34,50 €	0%
	Le m ² /an- Zone 3	20,20 €	20,20 €	0%
	Le m ² /an- Zone 4	12,90 €	12,90 €	0%

REDUCTION DES TARIFS EN RAISON DES MARCHES PERMANENTS

Place Richelme	Réduction de 50%	34,50 €	34,50 €	0%
Autres Places	Réduction de 25%	51,60 €	51,60 €	0%

SURFACES OCCUPEES SANS DROIT NI TITRE

Conformément à la réglementation en vigueur du CG3P et de la jurisprudence constante, toute Occupation du Domaine Public est assujettie au paiement d'une redevance même en l'absence d'autorisation et fait l'objet d'une perception de droits de place égaux aux droits annuels

5ème section : TAXE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE

➤ Tarifs fixés par l'arrêté Ministériel du 10 juin 2013, actualisant les tarifs de la TLPE pour l'année 2014

I. DISPOSITIFS PUBLICITAIRES

Nouveau Tarif

1. Dispositifs Publicitaires Non Numériques

Dispositif Publicitaires dont l'affichage se fait au moyen d'un procédé non numérique - superficie inférieure ou égal à 50m ²	Le m ² / an	20,00 €	20,20 €	1%
Dispositif Publicitaires dont l'affichage se fait au moyen d'un procédé non numérique - superficiesupérieure ou égal à 50m ²		40,00 €	40,40 €	1%

2. Dispositifs Publicitaires Numériques

Nouveau Tarif

Dispositif Publicitaires dont l'affichage se fait au moyen d'un procédé non numérique - superficie inférieure ou égal à 50m ²	Le m ² / an	60,00 €	60,60 €	1%
Dispositif Publicitaires dont l'affichage se fait au moyen d'un procédé non numérique - superficiesupérieure ou égal à 50m ²		120,00 €	121,20 €	1%

Libellé	Tarifification	Tarifs 2013	Tarifs 2014 proposé à l'arrondi au centième ou à l'unité selon besoin	% d'augmentation suivant arrondi
II. ENSEIGNES ET PREENSEIGNES				
1. Enseignes				
Enseignes dont la somme des surfaces est inférieure ou égal à 7m ²		Exonération	Exonération	
Enseignes dont la somme des surfaces est supérieure à 7m ² et au plu:	Le m ² / an	20,00 €	20,20 €	1%
Enseignes dont la somme des surfaces est supérieure à 12m ² et au pl		40,00 €	40,40 €	1%
Enseignes dont la somme des surfaces excède 50m ²		80,00 €	80,80 €	1%
2. Préenseignes Non Numériques				
Préenseignes Non Numériques de moins de 1,5m ²		Exonération	Exonération	
Préenseignes Non Numériques dont la surface est supérieure à 1,5m ² et inférieure à 50m ²	Le m ² / an	20,00 €	20,20 €	1%
Préenseignes Non Numériques dont la surface est supérieure à 50m ²		40,00 €	40,40 €	1%
3. Préenseignes Numériques				
Préenseignes Numériques de moins de 1,5m ²		Exonération	Exonération	
Préenseignes Numériques dont la surface est supérieure à 1,5m ² et inférieure à 50m ²	Le m ² / an	60,00 €	60,60 €	1%
Préenseignes Numériques dont la surface est supérieure à 50m ²		120,00 €	121,20 €	1%